

## B) LE JOURNALISTE ET ORGANISATEUR

Après avoir tenté sa chance dans l'éphémère et anodin «Escher Courier» (1896-1897) imprimé chez J. Willems, Welter semble avoir collaboré au «Patriot» (1897-1900) tiré sur les presses de J.-P. Nimax. C'est ce journal qui défendit les intérêts des ouvriers typographes pendant la grève de 1898.

On retrouve aussi la plume de Welter dans le «Escher Volksblatt», qui parut du 18.12.1898 à fin mars 1900 comme hebdomadaire, et à partir d'avril 1900 comme bi-hebdomadaire.

Puis Welter reprit contact avec l'imprimeur Willems d'Esch pour diriger à partir du 4. 1. 1902 l'hebdomadaire – depuis le 1. 10. 1903 bi-hebdomadaire – «Escher Journal» qui, par intermittence, parut sous ce titre de 1902 à 1913. Une deuxième édition de cette feuille parut dans le reste du pays, de 1905 à 1913, sous le titre de «Neues Journal.»<sup>31)</sup>

Au début de l'année 1902 Welter intenta un procès au «Luxemburger Wort» parce que ce journal, dirigé depuis 1896 par l'abbé Joseph Massarette, avait prétendu que Welter touchait des milliers de francs par an de la part des socialistes allemands «um im Luxemburger Lande Spektakel zu machen . . .»<sup>32)</sup> Welter demanda 10.000 francs de dommages et intérêts et l'insertion du jugement par vingt fois dans l'«Escher Journal» et la «Luxemburger Zeitung.» Le directeur de l'Imprimerie St-Paul, l'abbé Jean Zieser, – qui assumait la responsabilité de l'article signé tout en en déclinant la paternité – fut condamné le 11.3.1902 à 26 francs d'amende, à la publication du jugement dans son journal et au paiement des frais du procès. Welter ayant fait interjeter appel, Zieser fut condamné à 75 francs d'amende, à 75 francs de dommages et intérêts, à l'insertion du jugement dans le «Wort» et l'«Escher Journal» ainsi qu'au paiement des frais. Pour couvrir les dépenses qui lui étaient échues du chef du procès et pour constituer un fonds de presse destiné à combattre le socialisme, le journal catholique ouvrit une souscription sous une forme assez originale: une liste des injures adressées par le docteur Welter au «Wort» devait démontrer combien de fois ce journal aurait été en droit de citer le chef socialiste en justice. En outre les souscripteurs étaient priés de doter de 10 fr. chaque expression jugée injurieuse.<sup>33)</sup>

Les gens du métier apprendront avec intérêt que lorsque, vers la fin de l'année 1905, l'Imprimerie Saint-Paul mit en activité ses deux premières machines à composer «Linotype», le «Neues Journal» prit nettement position contre cette innovation en prétendant qu'elle était destinée à supprimer les compositeurs à la main. On avait déjà entendu cette argumentation en 1898, lors de l'introduction de la première «Linotype» en Luxembourg par le propriétaire de la «Luxemburger Zeitung.»

Au cours des années les polémiques avec le «Luxemburger Wort» devinrent de plus en plus véhémentes, et la terminologie employée de part